# PV de l'AG du CRDG du 12/03/2019 Maison communale de Lasne (Ohain)

### \* Documents préparatoires et documents présentés à l'AG:

## http://crdg.eu/crdg-2/administration/assemblees-generales/assemblee-generale-du-12-mars-2019

Les personnes présentes ont signé <u>la feuille de présence</u> qui est <u>annexée au présent procès-verbal</u>.

Choix des procurations délivrées :

Vincent Bulteau représente par procuration la Commune de Beauvechain

Renaud Monteyne représente par procuration la Commune de Court-St-Etienne

Bénédicte Maréchal représente par procuration la Commune de Jodoigne

Anne Piron représente par procuration la Commune de Rixensart

Véronique Debrouwer accepte la procuration la Commune de Villers-la-Ville

Anne-Catherine Bontems représente par procuration la Commune de Waterloo

Isabelle Delgoffe accepte la procuration de la Commune de Wavre

Marc Bastin accepte la procuration de la Province de Liège

Jacques Stenuit accepte la procuration Action Environnement Beauvechain

Jérémie Guyon accepte la procuration l'AIDE

Julien Taymans accepte la procuration du CRABE

Willy Calleeuw accepte la procuration d'Environnement Dyle

Jean-Luc Mottin accepte la procuration de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique

Augustin Smoos accepte la procuration de la DGARNE-DCENN

Jean-Marie Tricot accepte la procuration de la Robert Iserentant

Isabelle Delgoffe représente par procuration la Commune de Wavre

Gilbert Michel accepte la procuration de la Commune de Orp-Jauche

En conséquence, la 1/2 des membres étaient présents ou représentés.

## 1) Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 septembre 2018

Le projet de PV était accessible en ligne depuis le 5 mars.

Décision est prise : le PV de l'AG du 11 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

## 2) Admission et démission de membres

- o Gilbert Michel: Gilbert réintègre le CRDG comme membre effectif après quelques années « sabatiques »
- o *Patrimoine stéphanois* : Jean-Marie Tricot informe l'assemblée que, faute de force vive, l'association préfère démissionner comme membre effectif et prendre le statut de membre adhérent.

Décision est prise : l'AG approuve à l'unanimité

### 3) Nouveaux représentants provinciaux, communaux et associatifs au sein de l'AG du CRDG

Suite aux élections provinciales et communales d'octobre 2018, de nouveaux représentants sont proposés pour les membres effectifs suivants au sein de l'AG du CRDG.

- Commune de Chastre : Thierry Henkart

- Commune de Chaumont-Gistoux : Aurélie Van Eeckhout

- Commune de Court-St-Etienne : Steve De Wevere

- Commune de Grez-Doiceau : Marie Smets

- Commune de Hélécine : Eugène Lismont

- Commune de Incourt : Lucette Degeldre

- Commune de Jodoigne : Bénédicte Delmez

- Commune de Lasne : Cédric Gillis

- Commune de Lincent : Raphaël Lefevre

- Commune de Mont-St-Guibert : Sophie Dehaut

- Commune de Orp-Jauche : Didier Houart

Commune de Ottignies-LLN : Philippe Delvaux

- Commune de Perwez : Véronique De Brouwer

Commune de Ramillies : Mireille Benoit

- Commune de Walhain : Vincent Eylenbosch

- Commune de Waterloo : Cédric Tumelaire

Les Amis du Parc de la Dyle seront dorénavant représentés par Pierre-Denis Plisnier.

Le Président Marc Bastin souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents. Il se réjouit que ces nombreux changements au sein de l'AG ouvrent des perspectives de renouveau, bénéfique au partenariat du CRDG. Il remercie les anciens représentants qui se sont investis de leur mieux dans l'association.

Le coordinateur Jean-Marie Tricot informe que le CRDG attend encore quelques confirmations officielles de nouveaux représentants : ils seront présentés lors de la prochaine AG (DGARNE, Communes de Genappe et La Hulpe, CRABE).

Décision est prise : l'AG approuve à l'unanimité

### 4) Renouvellement partiel du CA

Le Président informe que le précédent renouvellement du CA a eu lieu en octobre 2016. Il s'agissait d'un renouvellement statutaire (après une durée de mandat de 4 ans conformément aux statuts de notre asbl). Les mandats ont donc été approuvés jusque octobre 2020.

Aujourd'hui, suite aux dernières élections et à la constitution des nouveaux Collèges communaux, il s'agit d'un renouvellement partiel. 4 postes sont à pourvoir parmi les représentants des Communes au sein du Conseil d'administration de notre contrat de rivière.

Les départs (comme membres effectifs de l'AG) de Mesdames Nathalie Delacroix (Incourt), Isabelle Hinderyckx (La Hulpe) et Carine Bia (Lasne) ouvrent donc ces postes au sein du CA. L'article 22 des statuts de notre asbl prévoit en effet que "en cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire est nommé par le Comité de rivière (= AG). Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace."

Le Président remercie les administrateurs sortants pour le travail accompli. Il invite les membres présents du groupe « Provinces et Communes » à se réunir quelques instants afin de pourvoir au remplacement des administrateurs concernés par les postes vacants. En effet, le CRDG a reçu plus de candidatures qu'il n'y a de postes à pourvoir.

Après échanges, les personnes suivantes sont proposées comme nouveaux administrateurs à l'AG du CRDG:

- Commune de Lincent : Raphaël Lefevre
- Commune de Perwez : Véronique De Brouwer
- Commune de Rixensart : Sylvie Van den Eynde
- Commune de Wavre : Luc Gillard

Décision est prise par l'AG: les 4 candidatures pour le CA sont approuvées à l'unanimité.

## 5) Bilan d'activités 2018 et Programme d'activités 2019

Rappel : les documents ont été mis en ligne sur le site du CRDG depuis le 5 mars. On part du principe que les documents sont connus de tous.

Jean-Marie Tricot rappelle ou informe que le document « bilan d'activités 2018 » répond à une présentation standardisée, demandée par la RW. Au sein du « formulaire », nous distinguons d'une part les « initiatives » de la Cellule de coordination (§4.1), d'autre part les actions d'aide-service en réponse aux demandes des partenaires (§4.2), et d'autre part aussi les actions d'information/sensibilisation (d'initiative ou en réponse à des sollicitations) (§7). Parmi les actions 2018, Jean-Marie Tricot souhaite distinguer des types d'activités réalisées, en donnant quelques exemples de chaque type :

- des actions réalisées sur l'ensemble du sous-bassin Dyle-Gette
- des actions plus ciblées ou localisées
- des actions récurrentes (chaque année)
- des actions nouvelles

Par ailleurs, plusieurs projets « ponctuels », globaux ou ciblés, peuvent avoir une durée de réalisation de 2 ans, voire 3 ans.

Le Président ajoute que, dès lors, pour des raisons de lisibilité et pour éviter les répétitions inutiles, le bilan d'activités 2018 et le programme d'activités 2019 sont présentés simultanément, de même que les comptes financiers 2018 et le budget 2019.

Jean-Marie Tricot rappelle ou informe aussi que, parmi les actions récurrentes, de nombreux outils d'aide-service sont fournis par la Cellule de coordination aux partenaires du CRDG (voir la fiche accessible en ligne depuis le 5 mars). Que les partenaires n'hésitent pas à contacter le CRDG pour en savoir davantage.

Jean-Marie Tricot présente brièvement dans la foulée les grandes lignes du programme d'activités 2019. Le travail de la Cellule de coordination s'articule en 3 axes :

- Projets récurrents : ils occupent la majorité du temps de travail de la Cellule de coordination

- Projets à finaliser en 2019
- Projets à entamer en 2019

Le Président remercie l'équipe de la Cellule de coordination pour le travail accompli et apprécie cette présentation succincte de la part du coordinateur.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Isabelle Delgoffe tient à rappeler le souhait du CRDG que les communes soutiennent financièrement l'association Aer Aqua Terra pour la réalisation de chantiers de nettoyage des déchets dans les cours d'eau. On peut déjà apprécier que 6 communes ont « franchi le pas » en 2018 (voir Bilan d'activités). Elle s'en réfère au courrier envoyé début mars 2018 par le CRDG aux communes. Sur le plan de la procédure des marchés, elle rappelle que, AAT étant l'unique entreprise agissant sur le bassin Dyle-Gette offrant ce type d'activité, la loi relative aux marchés publics stipule qu'aucun appel d'offre n'est requis pour ce type de chantier (article 26, §1<sup>er</sup>, 1, f de la loi du 15 juin 2006).

Le Président demande à l'assemblée d'approuver le bilan d'activités 2018 et le programme 2019.

Décision est prise : le bilan d'activités 2018 et le programme d'activités 2019 sont approuvés à l'unanimité.

## 6) Compte des résultats 2018 et Budget 2019

Rappel : les documents ont été mis en ligne sur le site du CRDG depuis le 5 mars (tableau comparatif budget 2018/résultats 2018/budget 2019 + commentaires)

On part du principe que les documents sont connus de tous.

Le Président rappelle que les comptes traduisent en dépenses et recettes les activités 2018. Quant au budget 2019, il traduit en dépenses et recettes le programme d'activités 2019. Il ajoute que, comme chaque année, il n'y pas de remarques particulières concernant les comptes et le budget, puisque le CRDG s'applique toujours, et avec succès, à rechercher un équilibre dans ses comptes et un équilibre entre les différents postes budgétaires.

Jean-Marie Tricot précise que les résultats 2018 ont pu générer un « boni » de 3.800 euros, qui a été affecté à la constitution d'une provision pour mise à jour du matériel informatique en 2019 et à l'apurement de la dette cumulée sur les exercices précédents.

Jean-Marie Tricot ajoute l'ensemble des activités de la Cellule de coordination ne pourraient se faire sans l'aide financière de la Province du Brabant wallon (via les Contrats de gestion qui lient la Province du Brabant wallon et l'asbl CRDG pour une durée de 3 ans (2016-2018 + 2019-2021) et de la Région wallonne (via l'approbation ministérielle due chaque programme d'action du CRDG (2017-2019 + 2020-2022). Parmi les autres recettes annuelles, il y a un subside de la Province de Liège, une aide à l'emploi (APE), ainsi qu'une aide spécifique pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Province BW) et une autre pour les JWE (RW). A noter pour 2018, une commande nouvelle de chantier « balsamines » passée par la Commune de Genappe auprès du CRDG.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver les comptes de résultats 2018 et le budget 2019.

<u>Décision est prise</u>: les comptes 2018 et le budget 2019 sont approuvés à l'unanimité.

## 7) Décharge aux administrateurs

Le Président demande à l'assemblée de donner la décharge aux administrateurs.

Décision est prise : décharge est donnée aux administrateurs à l'unanimité.

# 8) PA 2017-2019 optimalisation + suivi : résultats de la double enquête

Jean-Marie Tricot rappelle le contexte de l'enquête :

- précisions à obtenir auprès des partenaires sur les engagements souscrits en 2016
- informations à obtenir auprès des partenaires sur le suivi des engagements souscrits en 2016

L'enquête a été longue et fastidieuse pour le coordinateur : il y a consacré une bonne partie de l'année 2018. Il remercie plus particulièrement les agents communaux pour leur disponibilité.

Il espère vivement que les engagements 2020-2022 des partenaires seront les plus précis possible, afin de pouvoir faire l'économie d'un nouveau travail de « correction » par la suite.

Jean-Marie Tricot présente les principaux résulats de l'enquête (voir power point) :

- 40 partenaires y ont répondu et 10 partenaires n'y ont pas répondu

- à noter qu'une dizaine de partenaires n'avaient pas sousctits d'engagements en 2016
- optimalisation du PA 2017-2019 :
  - o pour rappel, une ligne dans la tableau « PA » correspond à un engagement de la part d'un partenaire
  - o le PA « nouveau » contient 968 engagements (compte tenu des 125 engagements initiaux annulés et de 107 engagements nouveaux)
  - ¾ des engagements sont de type « récurrents » (figuraient déjà dans les PA précédents) : le CRDG agit donc dans la continuité
  - o ¼ des engagements portent sur la résolution directe des points noirs le long des cours d'eau (236 engagements): on agit donc directement sur les atteintes aux cours d'eau constatées par le CRDG
  - o la ½ des engagements portent sur des actions « localisées » sur le terrain : le PA est donc bien concret et opérationnel
  - o près de la ½ des engagements sont à échéance « 2019 » : le coordinateur met en garde les maître d'œuvre (en particulier les communes) sur le fait qu'il reste quelques mois pour concrétiser beaucoup d'engagements
  - o plus de 90 % des engagements figurent dans la liste initiale proposée en 2016 aux partenaires par le coordinateur : le PA est donc bien en phase avec la réalité du terrain et les préoccupations et attentes des partenaires du CRDG
- suivi du PA 2017-2019 :
  - o les résultats présentés portent sur le suivi opéré par les partenaires en 2017+2018
  - o 56% des engagements sont réalisés ou en cours
  - o 63% des engagements sont en cours ou reportés ou non entamés ou pas de réponse : vu les remarques précédentes (bcp d'actions sont à échéance 2019 et concernent la résolution de points noirs), le coordinateur pense que ces chiffres risquent de peu évoluer durant cette 3<sup>ème</sup> et dernière année du PA
  - o ce sont les actions de type « quantitatif » (gestion des flux) qui enregistrent le meilleur taux de réalisation, à l'inverse des actions de type « qualitatif » (assainissement + résoluation des points noirs)
  - o parmi les actions récurrentes (qui figuraient déjà dans les PA précédents), la résolution des points noirs présente les moins bons taux de réalisation
  - o les types de points noirs qui présentent les meilleurs taux de réalisation sont les entraves à l'écoulement, les pulvérisations d'herbicide et les ouvrages d'art dégradés
  - o à l'inverse, le taux de réalisation est faible pour les dépôts de déchets (verts et autres), les rejets individuels d'eaux usées et l'érosion des berges par le bétail
  - o parmi les autres actions récurrentes, on note les bons scores pour l'éradication de la Balsamine de l'himalaya, la lutte contre le ruissellement agricole, l'information / sensibilisation du public et la pose de nouveaux égouts
  - o parmi les actions nouvelles (qui ne figuraient pas dans les PA précédents), on note les bons scores pour les opérations « rivières propres », le cadastre de l'égouttage et l'entretien + création de zones humides/étangs

Jean-Marie Tricot achève sa présentation en rappelant à l'assemblée que :

- si une action a été réalisée ou est en cours, mais qu'elle n'était pas programmée au départ (donc ne figure pas dans le PA initial), le partenaire est invité à l'ajouter d'initiative dans son tableau « PA » lors de l'enquête de suivi
- l'enquête de clôture pour le suivi du PA 2017-2019 se fera avant la fin de l'année 2019, puisque la RW demande aux CR de Wallonie de lui fournir en même temps le suivi du PA précédent et le nouveau PA. Ce dossier devant être fourni courant octobre (voir plus bas) 2019, les communes seront invitées à clôturer leur suivi 2017-2019 pour septembre au plus tard.

Le Président remercie le coordinateur pour cette présentation. Il souligne le constat des résultats peu favorables quant à la résolution des points noirs. Au risque de se répéter par rapport aux AG précédentes, il invite les communes à prendre ce sujet à bras-le-corps, d'autant plus qu'aujourd'hui le cadre pour faciliter ce travail permet aux communes d'agir (agents constatateurs communaux relayés par les agents sanctionnateurs provinciaux + boîte à outils « vademecum » sur les infractions environnementales le long des cours d'eau).

Il donne la parole à l'assemblée.

Monique Milgrom remercie le CRDG pour la « piqûre de rappel » qu'a générée la double enquête effectuée en 2018. Elle souligne la grande utilité de cette démarche et de ce « coaching de caractère ».

Paul Dewil demande quelles sont les échéances fixées pour la résolution des points noirs dans le PA 2017-2019. Jean-Marie tricot répond que la plupart des communes ont choisi l'échéance de 2019. De plus, la majorité d'entre-elles n'ont pas encore entamé de démarches particulières en vue de communiquer vers les riverains concernés (càd n'ont pas pris d'avance en 2017 ou 2018 par rapport à cette échéance), ce qui laisse à penser qu'elles n'atteindront pas leurs objectifs, vu, en particulier, le nombre (très) important de PN à résoudre.

Comme suite logique à la 1<sup>ère</sup> présentation, le Président donne la parole à Jérémie Guyon pour présenter l'inventaire des points noirs à l'assemblée.

# 9) Inventaire des points noirs le long des cours d'eau : résultats

Accès aux données d'inventaire des points noirs du CRDG : <a href="https://web.fulcrumapp.com/users/sign\_in">https://web.fulcrumapp.com/users/sign\_in</a> (le code d'accès sera transmis aux partenaires)

Jérémie Guyon rappelle le contexte de l'inventaire :

- l'inventaire précédent datait de la période (2014-2016) : il avait servi de base à l'élaboration du PA 2017-2019
- cet inventaire précédent a été finalisé au printemps 2017 : il comptait 3.870 PN au total
- le travail de mise à jour de l'inventaire a été entamé sur le terrain en hiver 2017-2018 et s'est poursuivi en hiver 2018-2019
- le nouvel inventaire (2018-2019) peut donc servir de base pour l'élaboration du PA 2020-2022

Jérémie Guyon présente les principaux résultats de l'inventaire (voir power point) :

- 670 PN ont été résolus entre 2016 et 2019 (voir carte des « points blancs »)
- 388 dépôts de déchets + 132 rejets d'eaux usées ont été résolus
- les éléments facilitateurs de ces résolutions ont été variés : courriers communaux aux riverains, pose de collecteurs ou d'égouts, pose de clôture pour le bétail, nettoyage de dépôts de déchets clandestins par la commune, intervention du gestionnaire provincial ou régional de cours d'eau, crues « naturelles », initiative de riverains...
- 960 nouveaux PN ont été relevés lors de la mise à jour
- 333 dépôts de déchets + 372 rejets d'eaux usées « nouveaux »
- une partie des ces PN sont réellement nouveaux, d'autres étaient déjà présents mais non aperçus lors de l'inventaire précédent ou bien rajoutés à la demande de la RW (+ 31 PN « PGRI » ont été ajoutés : ce sont des ouvrages d'art (ponts) estimés fort bas par rapport au niveau de l'eau).
- les PN « réellement nouveaux » correspondent pour la majorité à l'arrivée de nouveaux riverains (nouvelles habitations ou nouveaux propriétaires/locataires pour des habitations déjà existantes)
- il reste encore quelques cours d'eau à parcourir pour finaliser l'inventaire (ce sera chose faite en hiver 2019-2020).

Le Président remercie Jérémie Guyon pour cette présentation.

Il donne la parole à l'assemblée.

Bénédicte Maréchal demande si l'inventaire peut être diffusé auprès du grand public. Jean-Marie Tricot répond que la même question avait été débattue lors de l'AG qui avait approuvé l'inventaire précédent : pour des raisons de confidentialité (données à caractère privé), l'inventaire ne peut être diffusé à une échelle aussi précise (+ photos des PN), a fortiori depuis la rentrée en vigueur du RGPD. L'inventaire est donc diffusé en l'état uniquement auprès des membres du CRDG. Il y a 3 ans, le CRDG avait mis en ligne uniquement des cartes de PN à l'échelle du territoire communal.

Mais on peut imaginer des fournitures de supports de communication aux communes à une échelle plus précise, du moment que cela ne met pas en péril les impératifs de confidentialité. Jérémie Guyon confirme que, à la demande, il peut fournir aux communes des extraits de cartes « intermédiaires » entre celles du niveau de l'inventaire et celle du territoire communal dans son ensemble.

A la question de la difficulté de pouvoir identifier les riverains concernés par les PN de l'inventaire, Bénédicte Maréchal répond que la Commune de Jodoigne a effectué avec succès le travail de superposition de la couche « matrice cadastrale » avec celle de l'inventaire PN du CRDG. Jérémie Guyon ajoute que le CRDG a déjà aidé 2-3 communes pour réaliser cette tâche et qu'il est à la disposition des autres communes, sur demande.

Vincent Gooris remercie le CRDG de continuer à aider l'inBW à identifier, grâce à ses inventaires de terrain ou ses contacts locaux, les déversoirs d'orage qui présentent des dysfonctionnements éventuels (ex : un égout qui rejette dans le cours d'eau en période sèche, dans une vallée équipée d'un collecteur et d'une station d'épuration). Cela permet d'intervenir rapidement sur le terrain pour supprimer ces PN. Jérémie Guyon confirme que les échanges d'informations circulent bien entre l'inBW et le CRDG à ce sujet.

Marie Sengier évoque un DO « déficitaire » à Lasne. Vincent Gooris lui répond que l'inBW gère 3.000 déversoirs d'orage en BW. Dorénavant, chaque DO est inscrit dans un tableau de suivi, avec une attention particulière pour déterminer leur niveau dit « de criticité ». Par exemple, 2 DO sur la Dyle à Wavre ont été estimés « critiques » : ils vont nécessiter des travaux complémentaires pour lesquels un dossier de financement a été introduit auprès de la SPGE. Il invite la Commune de Lasne à lui fournir les infos nécessaires pour établir le niveau de « criticité » de ce DO.

Jean-Marie Tricot tient à préciser que, depuis plusieurs années, le CRDG a « extrait » les espèces végétales invasives de son inventaire des PN. En effet, d'une part, les « spots » de Balsamines ou de Renouées risquent de rendre illisibles les cartes d'inventaires des PN. D'autre part, cela concerne un type d'atteinte aux cours d'eau différent de ceux dont la responsabilité du riverain est directement engagée. Il invite la RW à prendre aussi cette distinction en considération.

Pour ce qui concerne les engagements de résoudre les PN dans le cadre du PA du CRDG, Jean-Marie Tricot rappelle aux communes qu'il est préférable qu'elles établissent elles-mêmes une priorisation dans les PN à résoudre tous les 3 ans, au risque de s'engager dans une mission impossible vu le nombre de PN total pour la majorité d'entre-elles (voir plus haut). La question de l'établissement de cette priorisation mérite réflexion.

Bénédicte Maréchal demande l'aide du CRDG pour établir la priorisation de la Commune de Jodoigne. Jérémie Guyon rappelle que, dans l'inventaire du CRDG, chaque fiche PN fait déjà la distinction entre PN et PNP (point noir prioritaire), sur base du caractère « impactant » du PN sur l'écosystème rivière ou sur base d'autres critères. Pour les rejets d'eaux usées, cette priorisation du CRDG est établie s'il existe déjà un équipement collectif d'assainissement sur la zone considérée.

Jérémie Guyon est disponible pour aider les communes à faire ce travail de priorisation de leurs PN.

Isabelle Delgoffe ajoute que, outre la priorisation des PN à résoudre, les communes peuvent aussi travailler « par thématiques »: une année, se focaliser sur les dépôts de déchets, une autre sur les pulvérisations d'herbicide et les ouvrages d'art dégradés, une 3ème sur les rejets individuels d'eaux usées....

Jérémie Guyon propose à l'assemblée de ne pas se prononcer aujourd'hui sur l'adoption de l'inventaire du CRDG dans son intégralité et de reporter celle-ci à la prochaine AG. Il est en effet utile de présenter d'abord l'inventaire à chaque commune pour son territoire propre et de demander une approbation de celui-ci à chaque Collège communal (comme il y a 3 ans, pour l'inventaire précédent).

Jérémie va donc prendre contact prochainement avec les 23 communes.

Isabelle Delgoffe rappelle ou informe qu'une boîte à outils « vademecum » sur la résolution des infractions environnementales le long des cours d'eau est disponible depuis 2017.

Accès au Vademecum « infractions environnementales le long des cours d'eau :

Accès au drive/Lien Ouvert sur :

https://drive.google.com/drive/u/1/folders/0B1FoHvy-WJ5FWThyX1d5cmxZY2s

### 10) PA 2020-2022: procédure d'élaboration

Jean-Marie Tricot reprend la parole pour présenter brièvement la méthodologie qui sera appliquée pour élaborer le PA 2020-2020 :

- on va travailler dans la continuité du PA 2017-2019 et des précédents PA (depuis celui de 2008-2010)
- le CA du CRDG propose aux partenaires d'utiliser les mêmes documents et consignes qu'il y a 3 ans, pour sélectionner et formuler leurs engagements 2020-2022
- la liste totale des engagements proposés en 2016 reste donc la même
- les partenaires sont invités à partir de leur tableau de suivi 2017-2019 actuel
- voici le timing proposé :
  - o mars-mai : rencontres bilatérales entre les communes et le CRDG pour :
    - présentation de l'inventaire des PN 2018-2019
    - présentation de la méthodologie d'élaboration du PA 2020-2022
    - enquête finale pour le suivi du PA 2017-2019

- o avril-septembre : adoptions en interne chez chaque partenaire (par Collège communal ou Conseil communal):
  - l'inventaire des PN 2018-2019
  - le suivi 2017-2019
  - les engagements 2020-2022
- o octobre : adoptions par l'AG du CRDG :
  - l'inventaire global des PN 2018-2019
  - le PA 2020-2022 dans son intégralité
  - envoi du dossier au SPW

Le Président remercie le coordinateur.

Il donne la parole à l'assemblée.

Pour les prises de rendez-vous prochaine avec chaque commune, Dorothée Hébrant suggère au CRDG de leur proposer dès que possible 2-3 dates via doodle.

Jean-Marie Tricot insiste sur la nécessité de prioriser les PN avant de choisir ses engagements (voir plus haut). Il demande aussi très chaleureusement aux partenaires de compléter leur tableau d'engagements le plus précisément possibl au départ, pour pouvoir ensuite se focaliser uniquement sur le suivi des engagements (voir plus haut).

# 11) Actualités : nouveau décret » cours d'eau » + enquête publique PGDH

Augustin Smoos présente brièvement les grandes lignes du nouveau Décret « cours d'eau » adopté fin 2018 :

- les 4 types de gestionnaires restent les mêmes
- les enjeux de gestion ne sont plus uniquement orientés par les flux (prendre aussi en compte les fonctions économique, écologique et socio-culturelle des cours d'eau
- mise en place de l'outil « PARIS » (gestion sectorisée et intégrée des cours d'eau)
- renforcement du système infractionnel le long des cours d'eau
- il manque encore certains AGW pour mettre pleinement en œuvre le Décret

Dorothée Hébrant demande si les communes vont devoir adapter leurs règlements communaux. La réponse est oui. Des recommandations seront envoyées aux communes.

Augustin Smoos enchaîne sur l'enquête publique « PGDH » en cours :

- c'est la 1<sup>ère</sup> enquête sur le 3<sup>ème</sup> cycle des plans de gestion de l'eau en Wallonie (2022-2027)
- il s'agit de se prononcer sur les grandes lignes d'actions (enjeux)
- 8 enjeux majeurs sont soumis à l'appréciation des citoyens
- les CR de Wallonie, tout comme les communes, sont invités à récolter l'avis des citoyens, éventuellement à communiquer leurs propres avis

Dorothée Hébrant souhaite que le CRDG réunisse ses membres pour examiner le document ensemble et aider ainsi les communes à se prononcer (comme ce fut fait lors des enquêtes PGDH précédentes). Isabelle Delgoffe suggère plutôt de réunir les partenaires lors de la 2ème enquête publique, qui contiendra les propositions de mesures concrètes. Jean-Marie Tricot approuve cette idée, d'autant qu'il lui semble que la RW a intégré, dans les 8 enjeux majeurs présentés aujourd'hui, plusieurs pistes d'actions recommandées antérieurement par le CRDG. Augustin Smoos ajoute que, selon lui, il est difficile de faire émerger un avis commun au sein d'un contrat de rivière lors d'une enquête publique. Bénédicte Maréchal suggère que la Cellule de coordination du CRDG pourrait au moins prédigérer le document et communiquer ses remarques aux partenaires du CRDG. Isabelle Delgoffe communiquera donc les remarques de la Cellule de coordination (ce ne sera donc pas un avis du CRDG) dans un délais de 1 mois.

## 12) Prochaine AG: date et lieu

Florence Degroot a accepté la suggestion du CRDG d'organiser la prochaine AG chez elle à Hannut.

La date retenue est la suivante : le vendredi 4 octobre 2019 à 14h à Hannut.